

Image not found or type unknown



Renseignement adoption simple

Par **GIULIANINI**, le **03/11/2008** à **08:59**

Bonjour, je suis divorcée, mon fils a 26 ans et vit toujours avec moi. Son père s'est remarié et a eu 4 autres enfants. Ils ont acheté un bien il y a deux ans avec des fonds que sa femme a acquis par héritage. Celle-ci veut adopter mon fils en adoption simple pour qu'il puisse bénéficier des mêmes droits que ses demi-frère et soeurs en cas de décès de l'un des deux parents. Quels sont les droits qu'il me reste au niveau fiscal ? Mon fils est reconnu travailleur handicapé (bipolaire) : aurais-je toujours la possibilité de signer une Demande d'Hospitalisation par un Tiers en hopital psychiatrique ? Pourra-t-il comme il avait envisagé de faire la demande pour accoler officiellement mon nom de jeune fille à son nom ? Merci de vos réponses Cordialement